



Étude de cas

Comité national de la facilitation des échanges (CNFE)

Canada

L'article 23.2 de l'AFE de l'OMC se lit comme suit : « Chaque Membre établira et/ou maintiendra un comité national de la facilitation des échanges, ou désignera un mécanisme existant, pour faciliter à la fois la coordination et la mise en œuvre des dispositions du présent accord au plan interne ».

1. Introduction

Le Canada a maintenu les canaux préexistants de communication interinstitutionnels et les mécanismes préexistants de consultation avec les parties prenantes du secteur privé, notamment le Comité consultatif sur les activités commerciales à la frontière (CCACF). Ces canaux et mécanismes jouant le rôle de comité national de coordination au sens de l'article 23.2, le Canada n'a pas établi un nouveau comité. Ces réseaux préexistants permettent au Canada de coordonner la facilitation des échanges à l'échelon national, de se concerter avec l'industrie et de mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE). Le CCACF s'est réuni pour la première fois en octobre 2005 et il a évolué au fil des ans.

2. Structure du Comité

Le CCACF se compose de 25 associations nationales de secteur privé représentant différentes branches d'activités ainsi que de hauts responsables de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Les ministères et organismes publics canadiens ainsi que divers partenaires internationaux assistent également aux réunions du CCACF en tant qu'invités. Le CCACF compte plusieurs sous-comités et groupes de travail techniques ainsi qu'un comité directeur. Les divers réseaux préexistants dont se sert le Canada pour coordonner la mise en œuvre de l'AFE se réunissent en fonction des besoins ; le CCACF se réunit quant à lui deux fois par an, voire plus fréquemment sur décision du président. Le CCACF relève du vice-président associé de la Branche des programmes de l'ASFC. Il est soutenu par un secrétariat implanté dans l'Unité Mobilisation et sensibilisation des intervenants (Direction du programme commercial).

Les réseaux existants rendent compte des consultations effectuées puis leurs rapports sont diffusés en fonction des besoins et de manière informelle. L'ordre du jour des réunions du CCACF et les documents y afférents sont envoyés à tous les membres (et aux invités), préférablement une semaine au moins avant la réunion. Un projet de compte rendu de réunion est diffusé pour examen, préférablement dans les dix jours suivant chaque réunion ; un suivi est assuré jusqu'à ce que les résolutions et décisions aient été communiquées à l'ensemble des parties concernées. Le secrétariat sert d'intermédiaire entre les divers sous-comités, le comité directeur et les membres du CCACF.

Affaires mondiales Canada (AMC) et l'ASFC se servent des canaux de communication interinstitutionnels pour les échanges avec les ministères et organismes chargés de faire respecter les exigences en matière d'importation, d'exportation et de transit aux frontières, ainsi que des mécanismes existants de consultation avec les parties prenantes du secteur privé, notamment le CCACF.

Ces canaux et mécanismes jouent le rôle du comité national de coordination que les Membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doivent créer en vertu de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.



3. Rôle de la douane et niveau des membres participants

En collaboration avec l'AMC, l'ASFC coordonne les travaux du CNFE via les réseaux existants. Les participants sont des fonctionnaires de haut niveau (directeur et au-delà) ainsi que des représentants du secteur privé aussi bien de haut niveau que de niveau intermédiaire.

4. Défis rencontrés et solutions

L'un des défis du CCACF est de trouver la bonne taille pour le Comité. Bien qu'il soit important de s'assurer que toutes les parties concernées sont représentées, avec un groupe de trop grande taille, le processus de consultation est difficile à gérer, et avec un groupe de trop petite taille, la portée des contributions n'est pas suffisante. Jusqu'à présent, l'ASFC a estimé que le Comité fonctionnait mieux s'il ne comptait pas plus de 25 membres, mais la gouvernance et la composition sont des thèmes dont il est souvent question et qui sont actuellement à l'examen.

L'ASFC rencontre un autre défi : l'utilisation, de longue date, du CCACF pour l'échange d'informations et la sensibilisation. Transformer l'approche de l'ASFC de façon à ce qu'elle soit davantage collaborative, stratégique et ciblée continue d'être l'un des objectifs à atteindre, lequel exige des hauts responsables qu'ils fassent preuve d'un grand dynamisme. Il peut être difficile de susciter un dialogue fructueux au sein d'un grand groupe diversifié de personnes provenant d'horizons variés et ayant des intérêts dissemblables voire opposés. Il s'est avéré efficace d'offrir aux membres la possibilité de participer activement aux travaux en les associant à la planification de ces derniers, à l'élaboration d'exposés et à la définition des ordres du jour, et c'est d'ailleurs devenu l'une des meilleures pratiques de l'ASFC.

Il peut être difficile d'assurer l'égalité de responsabilité. Plusieurs solutions existent face à ce défi : rendre le processus de consultation plus rigoureux, cartographier adéquatement les résultats mesurables qui sont attendus pour chacun des livrables, établir un calendrier réaliste et assigner des livrables aux membres de l'industrie. Mais pour que ça fonctionne, discipline et engagement sont essentiels.

Pour le CCACF, l'un des réseaux existant au Canada pour coordonner la mise en œuvre de l'AFE, établir un « ordre du jour partagé » permettant aux parties prenantes et au gouvernement de convenir d'un ensemble de priorités et d'en assurer conjointement l'avancement, correspond à une bonne pratique susceptible de donner des résultats tangibles. En outre, mettre en place des sous-comités ou groupes de travail techniques, ciblés et de petite taille, contribue à examiner des questions spécifiques et à trouver des solutions viables, sans compter que cela permet au CCACF d'avoir davantage de temps à consacrer à l'examen de questions plus prospectives et stratégiques. Il serait judicieux de créer un espace permettant à l'ensemble des membres de consulter tous les documents du Comité.

Définir un calendrier de réunions périodiques bien à l'avance aide à assurer une participation maximale. Une autre pratique optimale garante de continuité et de participation consiste à ce que ce soit les mêmes personnes qui assistent aux réunions du CCACF.

Le Canada entretient de longue date des relations avec le secteur privé, avec lequel il a l'habitude de collaborer. Il continuera de s'appuyer sur les réseaux préexistants qui fonctionnent bien pour coordonner la facilitation des échanges à l'échelon national, notamment avec les parties prenantes du secteur privé, et pour mettre en œuvre l'AFE. À



ce titre, le Canada respecte les dispositions de l'AFE exigeant la création d'un CNFE.

5. Documents de référence tels que le mandat

Mandat, membres et sous-comités du CCACF

6. Correspondant du CNFE

[Megan Imrie](#), Directrice générale, Direction du programme commercial, et correspondante du CCACF